



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.46  
13 novembre 1989

FRANCAIS

---

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 46e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 7 novembre 1989, à 10 heures

Président :

M. GARBA

(Nigéria)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/44/22 et Corr.2)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/44/44)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/44/47)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/533, A/44/555 et Corr.1, A/44/556, A/44/698)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale, qui fait l'objet du document A/44/709.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose tout d'abord que la liste des orateurs désirant intervenir sur le point dont l'Assemblée est saisie ce matin soit close à 17 heures.

Il est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Président en exercice du Comité spécial contre l'apartheid, M. Jai Pratap Rana, du Népal.

M. RANA (Népal), Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, le Comité spécial contre l'apartheid a tout lieu d'être fier et satisfait de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous vous félicitons chaleureusement de votre élection à l'unanimité. Nous nous plaignons à croire que c'est là un hommage rendu au rôle exceptionnel que vous avez joué en tant que président du Comité dans sa lutte contre l'apartheid et pour la liberté et la justice.

En dépit de l'état d'urgence qui est en vigueur depuis quatre ans, le régime de Pretoria n'a pas pu étouffer les aspirations légitimes du peuple majoritaire d'Afrique du Sud. En fait, comme il ressort du rapport du Comité spécial, on assiste aujourd'hui à un renouveau du mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud. Cette campagne de défi vise non seulement à désamorcer les lois de l'apartheid mais également à créer des conditions permettant à toutes les forces anti-apartheid de s'unir pour atteindre l'objectif d'une société non raciale, démocratique et unie où tous jouiraient de droits et de possibilités égaux.

Tandis que la population majoritaire du pays rejette toute réforme de surface du régime d'apartheid et continue d'exiger une transformation radicale des structures économiques et politiques du pays, la communauté internationale se montre de plus en plus disposée à continuer d'exercer des pressions économiques sur le régime pour l'amener à accepter une solution politique négociée au conflit.

La question se pose de savoir si le régime sud-africain aura le courage de prendre des mesures audacieuses pour éliminer l'apartheid. Les mesures prises récemment par M. Frederik Willem De Klerk ont fait naître certains espoirs quant à sa volonté de créer - selon ses propres termes - "une Afrique du Sud nouvelle". La libération de huit prisonniers politiques détenus depuis longtemps était la première mesure importante adoptée par M. De Klerk, même si elle se trouve bien en deçà de ce qu'exige le mouvement de résistance en Afrique du Sud et de ce que la communauté internationale considère le minimum absolu nécessaire à la création d'une atmosphère propice aux négociations.

Il faut se rappeler que si certains prisonniers politiques ont été récemment libérés, des milliers d'autres restent détenus en Afrique du Sud. Au moins 14 d'entre eux sont emprisonnés à vie pour s'être opposés à l'apartheid. Les procès politiques et les condamnations à mort se poursuivent, tout comme les

M. Rana

interdictions et les restrictions qui touchent les dissidents politiques. La relocalisation forcée de la population n'a pas cessé. Des groupes de "vigilants" et des escadrons de la mort continuent de perpétrer des actes de violence contre les adversaires du régime. Les piliers du système de l'apartheid - tels que le Group Areas Act, le Separate Amenities Act, le Land Act et le Population Registration Act - restent en vigueur.

En septembre, en dépit d'une opposition considérable, le régime a organisé des élections nationales au Parlement tricaméral - fondé sur la ségrégation raciale -, laissant encore pour compte la majorité africaine. Le plan d'action annoncé par M. De Klerk en juin de cette année a pour base le maintien des divisions raciales, et il consacre le droit de veto des Blancs. Il n'y a eu aucun changement dans les actes de répression commis par le régime dans la région de l'Afrique australe. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a déclaré dans son rapport que les actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud à l'égard de ses voisins ont coûté à la région 10 milliards de dollars en 1988 seulement. Pour les neuf premières années de la décennie, le coût s'est élevé à 1,5 million de morts et à plus de 60 milliards de dollars.

Nous pouvons donc nous demander ce qui change réellement en Afrique du Sud. Bien que le régime de Pretoria ait pris certaines mesures positives, force nous est de constater que ces mesures lui ont été imposées. La résistance résolue de la majorité de la population sud-africaine a progressivement sapé la confiance de Pretoria et a contribué à l'érosion de ses appuis politiques. Les mesures économiques adoptées par la communauté internationale, sans être coordonnées, ont néanmoins porté un coup à l'économie sud-africaine. On peut pourtant se demander si le régime a compris combien il est indispensable d'apporter des changements et si le régime a vraiment une nouvelle vision pour le pays.

Mais, les forces anti-apartheid, elles, ont une telle vision. Prenant la parole devant plus de 70 000 personnes à Soweto il y a quelques jours, Walter Sisulu a transmis un message d'espoir à ses concitoyens. Il a lancé un appel à tous les Sud-Africains, blancs ou noirs, pour qu'ils unissent leurs forces pour instaurer la paix dans ce pays. Sisulu a rappelé que l'African National Congress (ANC), depuis sa création en 1912, n'a cessé d'engager le régime à négocier. Il a dit :

"Nous étions pour la paix en 1912, date de notre fondation; nous avons été en faveur de la paix tout au long de notre longue lutte de résistance, nous sommes pour la paix aujourd'hui, et nous serons pour la paix demain."

M. Rana

C'est dans ce contexte politique qu'il faut comprendre la Déclaration de Harare, qui a été entérinée par l'OUA, par le Mouvement des pays non alignés et par le Commonwealth; il y est dit que :

"Les conditions sont réunies grâce auxquelles il sera possible si, bien entendu, le régime de Pretoria fait preuve de la volonté politique nécessaire, d'engager des négociations authentiques et sérieuses qui pourraient mettre fin à l'apartheid. Cela pourrait alors traduire dans les faits les aspirations de longue date de la population sud-africaine en vue d'un règlement négocié... Comme le reste du monde, nous estimons qu'il est essentiel, avant toute négociation, d'instaurer un climat favorable à la négociation."

Le défi que doit relever l'Afrique du Sud est évident : il est essentiel de créer un climat propice aux négociations en levant l'état d'urgence et en abrogeant toute législation répressive; il faut libérer immédiatement et sans condition Nelson Mandela ainsi que tous les autres prisonniers et détenus politiques; il faut lever toutes les interdictions et toutes les restrictions imposées aux particuliers ainsi qu'aux organisations politiques opposées à l'apartheid et lever toutes les restrictions imposées à la presse; et il faut retirer toutes les troupes des communes noires et annuler tous les procès et toutes les exécutions politiques. Selon la Déclaration, lorsqu'un tel climat aura été créé, le mouvement de libération pourra négocier la levée des hostilités des deux côtés.

M. Rana

Si l'on veut amener Pretoria à prendre les mesures indispensables en vue de négocier l'élimination de l'apartheid, il ne faut pas relâcher les pressions exercées sur le régime. Au contraire, il faut les multiplier. L'effet combiné des pressions exercées sur l'économie de l'apartheid du fait des sanctions financières et autres, du désinvestissement et d'une capacité militaire moindre par suite de l'embargo sur les armes a été un formidable moyen de persuasion et c'est ainsi que Pretoria en est venu à conclure un accord sur la Namibie.

Le rapport sur les sanctions demandé par le Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe montre que les sanctions ont contribué au ralentissement des taux de croissance, ce qui a encore exacerbé les difficultés de structure chroniques de l'économie sud-africaine. Les effets conjugués du désinvestissement, de la pénurie de nouveaux investissements de capital et du refus de nouveaux crédits à long terme ont fait que l'Afrique du Sud était moins à même d'imposer ses visées, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses frontières. L'embargo obligatoire sur les armes a empêché l'Afrique du Sud d'acquérir des systèmes modernes d'armes, et notamment des avions, ce qui a contribué au retrait de Pretoria de la Namibie. Ces dernières années, l'embargo sur le pétrole a coûté 25 milliards de dollars des Etats-Unis à l'Afrique du Sud. Le boycottage dans les sports et la culture ont encore accru l'isolement de l'Afrique du Sud.

Les sanctions financières ont été la forme de pression la plus efficace puisqu'elles ont réduit l'accès du régime aux marchés internationaux de capitaux et augmenté les difficultés économiques entraînées par des pertes estimées à plus de 1,2 milliard de dollars des Etats-Unis. Le rapport préparé à ce sujet par le Centre contre l'apartheid - document A/44/555 - souligne que les difficultés de l'économie sud-africaine sont d'ordre structurel et qu'elles ont encore été exacerbées par les sanctions. Compte tenu de cette vulnérabilité, le Comité spécial estime que le rééchelonnement de la dette extérieure de l'Afrique du Sud a donné un répit au régime alors que son économie subissait les durs effets des sanctions. Dans un communiqué de presse - GA/AP/1947 -, le Comité spécial a vivement condamné ces conditions de faveur et la date choisie pour le rééchelonnement de la dette. Des crédits à court terme encore mis à la disposition de l'Afrique du Sud lui ont permis de surmonter certaines difficultés, en matière de devises notamment.

M. Rana

Compte tenu de la vulnérabilité de l'économie sud-africaine, le Comité spécial regrette que les mesures adoptées par certains Etats contre l'Afrique du Sud soient restées bien en deçà de ce qu'il fallait pour provoquer des changements de politique véritables en Afrique du Sud. Dans ses paragraphes 151 à 192, le rapport du Comité spécial indique qu'au cours des 12 derniers mois les gouvernements et les organisations intergouvernementales n'ont adopté que peu de mesures significatives, en dépit des propositions visant l'imposition de nouvelles sanctions et le renforcement des mesures en vigueur.

De nombreuses sources non gouvernementales n'ont cessé de faire pression sur l'Afrique du Sud. Que ce soit en tant qu'électeurs, consommateurs, syndicalistes, étudiants ou actionnaires, les particuliers n'ont cessé de mener des campagnes pour convaincre leurs gouvernements, leurs entreprises ou leurs autorités locales de couper toutes relations avec l'Afrique du Sud. En entreprenant de telles actions, ils encouragent la formation d'une opinion publique qui ne jugera plus moralement acceptable de traiter avec l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Le Comité spécial se félicite de la décision du Commonwealth de créer un organisme indépendant chargé d'examiner régulièrement, aux fins de rapport, les relations financières internationales de l'Afrique du Sud, ainsi que de l'initiative prise par l'International Labour Organisation's Committee on Action against Apartheid de créer un groupe de trois experts indépendants chargés d'évaluer l'application des sanctions et des autres mesures. Nous avons rencontré ces experts et parlé avec eux des divers moyens de coordonner nos activités.

Le Comité spécial estime qu'à moins que des mesures juridiques ne soient prises pour assurer le suivi et l'application des sanctions, elles continueront d'être violées. Le seul fait que l'Afrique du Sud puisse acheter du pétrole et des produits pétroliers, même si c'est au prix fort, montre bien que l'embargo sur le pétrole est ouvertement violé. A cet égard, le Comité attire l'attention sur l'annexe III au rapport annuel du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud - document A/44/44. Le Comité spécial est préoccupé par les nombreuses violations de l'embargo sur les armes qui ont permis à Pretoria de développer certains secteurs de sa production d'armements et d'accroître ses exportations d'armements par le biais d'Etats tiers. Il regrette en particulier que les Gouvernements du Chili et de la Turquie aient autorisé la participation de

M. Rana

l'Afrique du Sud à des foires aux armements dans leurs pays respectifs, en violation des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'embargo sur les armes. Le Comité spécial regrette également que l'enquête menée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne à propos de la livraison à l'Afrique du Sud de microfilms des plans du sous-marin U-209 par deux sociétés dont le siège est en République fédérale d'Allemagne n'ait pas abouti et que les responsables n'aient pas été poursuivis. A cet égard, j'attire l'attention sur les paragraphes 132 à 145 du rapport du Comité spécial.

De même, le commerce extérieur de l'Afrique du Sud reste prospère en raison du manque de coordination dans les sanctions, des nombreuses échappatoires qu'elles comportent et de l'empressement de certains petits pays à développer leur commerce avec l'Afrique du Sud et à profiter des restrictions imposées par d'autres Etats. Si les Etats nordiques sont à l'avant-garde des pays qui ont rompu tous liens commerciaux avec l'Afrique du Sud, il est regrettable que la République fédérale d'Allemagne soit devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud, avant même le Japon. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis continuent d'être parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, même si le volume des échanges avec ce pays a baissé. Le Comité spécial attire l'attention sur la tournure inquiétante prise par le commerce régional. Certains Etats d'Extrême-Orient et d'Europe occidentale renforcent leurs liens commerciaux avec Pretoria, s'appuyant par là même l'action positive menée par d'autres Etats. A cet égard, j'attire l'attention sur les paragraphes 109, 110 et 112 du rapport du Comité spécial.

Si la campagne de désinvestissement a réduit le volume des capitaux disponibles pour l'Afrique du Sud, le maintien de liens sans rapport avec les capitaux par plus de la moitié des sociétés qui désinvestissent permet aux sociétés transnationales d'obtenir licences et droits de franchise, et l'accès à la technique, au management et aux marchés étrangers fournis aux compagnies nationales sud-africaines. En Afrique du Sud, des syndicats non raciaux ont essayé de contrebattre cette forme de désinvestissement en élaborant des directives pour une procédure équitable de désinvestissement qui prévoit des négociations entre les sociétés transnationales et les syndicats intéressés sur les conditions du désinvestissement.

M. Rana

Les exportations de capitaux sud-africains nous inquiètent également et reflètent, dans une certaine mesure, les faiblesses des sanctions actuellement en vigueur. Non seulement les sociétés transnationales sud-africaines aident Pretoria à éluder les sanctions, mais elles deviennent des partenaires d'autres sociétés transnationales, ce qui leur permet d'éviter les stigmates attachés aux entreprises sud-africaines. A cet égard, j'attire l'attention des membres sur le paragraphe 131 du rapport du Comité spécial.

Le Comité spécial estime que, pour avoir le maximum d'efficacité, les sanctions doivent être obligatoires et globales. En attendant une décision appropriée du Conseil de sécurité, les nouvelles sanctions devront viser explicitement les principaux points de dépendance et de vulnérabilité de l'économie sud-africaine. Les sanctions devraient être adoptées de concert et faire l'objet d'une application et d'un suivi rigoureux. Des mesures devraient également être adoptées pour empêcher les Etats de profiter du vide créé par les autres Etats qui ont imposé des sanctions. Les renseignements sur les violations des sanctions et les relations économiques avec l'Afrique du Sud devraient être largement diffusés, notamment en ce qui concerne les embargos sur les armes et le pétrole. A cet égard, j'attire l'attention sur les recommandations faites par le Comité spécial au paragraphe 275 de son rapport à l'Assemblée générale. Ces recommandations sont d'ailleurs la base du projet de résolution qui sera examiné plus tard au cours du débat.

Le monde assiste aujourd'hui à une détente croissante dans les relations politiques entre les grandes puissances, ce qui améliore le climat de coopération internationale et favorise la recherche active de règlements pacifiques aux conflits régionaux, notamment en Namibie. Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, la population de ce pays, avec l'appui de la communauté internationale, exerce pour la première fois son droit de vote. La communauté internationale reste vigilante et veillera efficacement à ce que Pretoria respecte son engagement en ce qui concerne le processus en Namibie.

La lutte de libération et les pressions internationales ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'élimination pacifique de l'apartheid. Des pressions accrues et coordonnées de la communauté internationale pourraient amener Pretoria à prendre des mesures susceptibles de créer un climat propice aux négociations, comme

M. Rana

l'ont demandé l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth.

Le Comité spécial poursuivra l'année prochaine ses activités destinées à influencer à la fois ceux qui prennent les décisions et ceux qui font l'opinion publique afin d'intensifier la campagne internationale contre le régime. En 1990, il envisage de tenir à New York des consultations avec les adversaires sud-africains de l'apartheid; de tenir en janvier prochain à Tokyo un colloque sur les actions de l'Asie de l'Est contre l'apartheid; de tenir une conférence, en coopération avec l'Union parlementaire internationale, avec des députés; et d'organiser des réunions avec les organes de communication et les dirigeants syndicaux. En tant que point focal de la campagne internationale contre l'apartheid et avec l'appui des services de soutien du Centre contre l'apartheid, le Comité spécial continuera à suivre étroitement la situation en Afrique du Sud, ainsi que l'action menée par la communauté internationale en ce qui concerne les sanctions et autres mesures restrictives, et continuera de mobiliser l'action internationale contre l'apartheid, notamment par l'analyse et la diffusion de l'information, par une liaison avec les organisations non gouvernementales et autres particuliers et groupes, ainsi que par des auditions, des conférences, des consultations, des missions, la publicité et autres activités pertinentes.

Dans la situation actuelle, en Afrique du Sud, le choix est implacable : soit la communauté internationale ne prend aucune autre mesure ni n'adopte aucune nouvelle sanction, assurant ainsi la survie de l'apartheid et permettant à M. De Klerk de procéder à des réformes lentes de l'apartheid; soit elle intensifie ses pressions en adoptant des sanctions globales et obligatoires ou en imposant des sanctions concertées et rigoureusement supervisées aux secteurs les plus vulnérables de l'économie sud-africaine jusqu'à ce que Pretoria accepte la nécessité de négociations véritables. La première option exacerberait sans aucun doute le conflit et entraînerait de nouvelles effusions de sang et nouvelles souffrances pour les Sud-Africains, avec des conséquences néfastes pour l'ensemble de la région. La seconde option aboutirait à l'élimination pacifique de l'apartheid. Si M. De Klerk est aussi attaché qu'il le prétend à la création d'une Afrique du Sud nouvelle, qu'il fasse droit, non pas vaguement mais directement, aux exigences de la majorité sud-africaine qui revendique des droits politiques complets dans son pays natal.

M. Rana

En terminant, je me permettrai d'évoquer la pensée de Thomas Paine qui, en 1776, a dit : "La tyrannie, comme l'enfer, n'est pas facile à vaincre; néanmoins, nous avons la consolation de penser qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire." La majorité sud-africaine hérite tant sa liberté qu'elle est prête à donner sa vie pour l'obtenir. La communauté internationale ne peut qu'appuyer ses aspirations pour que dans un avenir proche un gouvernement sud-africain indépendant et démocratique occupe enfin la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à M. Virendra Gupta, de l'Inde, qui présentera le rapport du Comité spécial contre l'apartheid.

M. GUPTA (Inde), Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de travailler sous votre direction au Comité spécial contre l'apartheid et je me réjouis tout particulièrement de vous voir à la tête de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Par ailleurs, je souhaite vous remercier particulièrement pour votre dévouement, votre attachement et votre contribution importante à la lutte contre l'apartheid.

J'ai pour tâche de présenter le rapport du Comité spécial contre l'apartheid. Le rapport figure dans le document A/44/22 et il comprend deux parties : la première partie est le rapport annuel du Comité spécial et la deuxième partie est le rapport sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud. Avant de donner un bref exposé de ces rapports, je voudrais déclarer officiellement que le Comité spécial remercie le Centre contre l'apartheid de sa précieuse contribution à leur préparation et à leur parachèvement.

Le rapport annuel porte sur l'évolution de l'apartheid en Afrique du Sud d'août 1988 à août 1989. Les paragraphes 5 à 94 du rapport évoquent de façon détaillée la situation politique en général, la résistance croissante à l'apartheid dans un climat de répression accrue de la part du régime raciste, et la politique de déstabilisation et de terrorisme d'Etat pratiquée par l'Afrique du Sud.

A l'intérieur de l'Afrique du Sud, en dépit de l'état d'urgence, la résistance interne au régime a pu se regrouper et s'adapter à la situation et, de ce fait, a pris un nouvel essor.

M. Gupta

Les adversaires de l'apartheid ont lancé une campagne coordonnée de désobéissance aux lois répressives, qui a mis en relief l'échec de l'état d'urgence et des tentatives destinées à étouffer le Mass Democratif Movement. En outre, la présence de plus en plus grande de Blancs dans l'opposition ajoute une dimension nouvelle à la lutte et traduit l'érosion progressive du Parti National monolithique.

Le rapport montre que la campagne de désobéissance organisée, le 6 septembre, par le Mass Democratif Movement à la fois contre les lois de l'apartheid et contre les élections racialement ségrégatives a été sévèrement réprimée. La mort de plus de 20 manifestants, parmi lesquels des enfants et des femmes âgées, le grand nombre de blessés et les arrestations qui se chiffrent à plus d'un millier : tout cela atteste que la répression continue.

Ainsi, bien que M. De Klerk ait fait part de son intention d'aider à la réconciliation entre tous les Sud-Africains et d'instaurer la paix dans la région, les forces de sécurité et la panoplie de lois de sécurité continuent d'être utilisées pour réprimer l'opposition anti-apartheid en Afrique du Sud, et la politique de déstabilisation, d'agression et de terrorisme, en particulier à l'encontre du Mozambique, se poursuit.

Dans la section consacrée aux relations extérieures de l'Afrique du Sud - les paragraphes 95 à 150 - le rapport note que, du point de vue économique et financier, la situation de l'Afrique du Sud reste précaire. Sur la base d'une évaluation détaillée, le rapport conclut que les sanctions ont eu un impact. Leur impact sur le commerce, les nouveaux prêts et le transfert de technologie, l'insuffisance des fonds à engager dans des investissements productifs et les conséquences du retrait des sociétés transnationales, tout cela concoure à mettre l'économie à rude épreuve. Cependant, le rapport note plusieurs tendances inquiétantes comme l'accroissement, en 1988, des échanges commerciaux entre l'Afrique du Sud et un grand nombre de ses partenaires, et non des moindres. Le commerce régional connaît également un changement. Certains Etats d'Europe occidentale et orientale ont accru leurs échanges commerciaux avec Pretoria, sapant ainsi les mesures positives prises par d'autres Etats.

Qui plus est, bien que de nombreuses sociétés continuent de désinvestir en Afrique du Sud, ce mode de désinvestissement leur permet de maintenir avec elle des liens inévitables qui sont potentiellement rentables pour ses sociétés et d'un grand prix pour l'Afrique du Sud pour le développement de ses industries. C'est

M. Gupta

aux mêmes conclusions qu'aboutit le Groupe de personnalités qui a organisé, il y a deux mois à Genève, des auditions sur les sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie. Son rapport contient des observations et des recommandations très intéressantes sur les investissements, les relations commerciales et financières avec l'Afrique du Sud.

Le rapport indique que l'augmentation, ces dernières années, du volume des échanges entre l'Afrique du Sud et certains de ses partenaires, prouve la nécessité de revoir les sanctions commerciales pour mettre au point des mécanismes qui, en rendant ces sanctions plus coercitives, en accroissent l'efficacité. A cet égard, il souligne la vulnérabilité très grande de l'économie par certains volets de son commerce extérieur dont le pétrole et les produits pétroliers, le charbon, l'or et le matériel de transport.

Dans la section consacrée aux relations dans les domaines militaires et nucléaires - les paragraphes 132 à 145 - le rapport met en relief le fait que l'Afrique du Sud continue d'accroître sa puissance militaire et d'acheter et de vendre des armes en dépit de l'embargo obligatoire sur les armes. Les faiblesses de l'embargo actuel sur les armes permettent à l'Afrique du Sud de le contourner. L'absence de lois et de règles interdisant toute forme de collaboration militaire avec l'Afrique du Sud, le non-respect des droits actuels par des Etats spécifiques qui ont adopté une législation sur l'embargo, le marché international florissant des armes et de la technologie militaire et l'absence de mesures internationales strictes pour dissuader certains Etats et particuliers de violer l'embargo : tout cela permet au régime de l'apartheid d'échapper à l'embargo. Le rapport donne des exemples concrets de violations de l'embargo sur les armes et souligne les dangers posés par la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, notamment en ce qui concerne la mise au point d'un missile balistique.

Une autre partie du rapport traite de l'action internationale contre l'apartheid et de la portée des initiatives prises par le Comité spécial. Il indique que bien que des propositions aient été faites pour imposer de nouvelles sanctions contre l'Afrique du Sud, des gouvernements et les organisations intergouvernementales n'ont guère adopté de mesures importantes.

J'aimerais en particulier attirer l'attention sur la section IV du rapport, qui renferme un examen détaillé des activités du Comité spécial. Cette section souligne également les faiblesses dans l'application des sanctions actuelles et les

M. Gupta

limitations inhérentes au mécanisme de surveillance et de respect de l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le rapport sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud, je tiens à indiquer que le rapport fait porter principalement son attention sur la collaboration militaire entre les deux pays, bien que certains aspects de la collaboration économique fasse aussi l'objet d'un examen. Le Comité spécial estime que bien que le Gouvernement israélien ait annoncé à plusieurs reprises qu'il freinerait ses relations avec l'Afrique du Sud, la collaboration se poursuit, particulièrement dans le domaine militaire. Il semble qu'Israël continue d'apporter une technologie militaire à l'Afrique du Sud et, de ce point de vue, le cas d'Israël est tout à fait unique.

Ce qui précède me conduit au dernier chapitre du rapport annuel, qui s'intitule "Conclusions et recommandations". Dans cette section on trouve une évaluation détaillée de la situation en Afrique du Sud et un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle intensifie et coordonne sa pression contre Pretoria pour le contraindre à prendre les mesures nécessaires à l'instauration d'un climat propice à la tenue de négociations.

A cet égard, le Comité spécial estime que les sanctions devraient, pour avoir un maximum d'impact, être obligatoires et globales. En attendant que le Conseil de sécurité prennent des mesures appropriées, les nouvelles sanctions doivent être dirigées expressément contre les secteurs les plus vulnérables et dépendants de l'économie sud-africaine. Ces sanctions devront être adoptées de concert, et il faudra veiller à ce qu'elles soient strictement appliquées. Ces mesures spécifiques devraient consister notamment en ceci : interdire dans tous les pays l'octroi de nouveaux prêts et les nouveaux apports de capitaux destinés à l'Afrique du Sud; interdire l'importation de tous les produits agricoles sud-africains; interdire l'importation de minéraux non stratégiques de charbon, d'or et autres minéraux; restreindre les crédits commerciaux accordés pour les ventes à l'Afrique du Sud; interdire les transferts de technologie, en particulier ceux qui concernent les armements, le pétrole et l'informatique et étendre l'interdiction des liaisons aériennes à tous les Etats autres que ceux de la région de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

J'attire l'attention sur les recommandations figurant dans le paragraphe 275, car elles constituent la base des projets de résolution que l'Assemblée générale examinera plus tard.

M. Gupta

En août 1963, à l'apogée de la lutte entre Africains et Américains pour leurs droits civils, Dr Martin Luther King Jr. déclarait : "Là où il y a injustice, il y a menace pour la justice." Aujourd'hui, ces paroles revêtent une importance particulière pour l'Afrique du Sud. Le Comité spécial espère que tous les membres examineront ces recommandations avec soin de manière à permettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre l'élimination rapide de l'apartheid.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Les défis auxquels l'Afrique australe est aujourd'hui confrontée sont nombreux et ont des conséquences graves pour son avenir. Les peuples africains frères n'ont qu'un choix : répondre à ces défis avec la volonté ferme et indéfectible qui a caractérisé l'histoire récente de ce continent. Au premier rang de ces défis - et non des moindres - figure la détérioration de la situation dans la région, qui tient à la politique de discrimination raciale menée par l'Afrique du Sud. Nous estimons que cette politique est à l'origine de tous les problèmes que connaît la région. Son élimination complète est le point de départ pour surmonter tous les défis.

L'apartheid est une épouvantable tragédie humaine. C'est un système inhumain fondé sur l'oppression et la dégradation de l'être humain. Les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble ont décidé de le condamner en tant que crime contre l'humanité. Le déni des droits de l'homme fondamentaux à la majorité de la population contredit entièrement la lettre et l'esprit des religions révélées. C'est un mépris épouvantable des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Badawi (Egypte)

Fidèle à sa position de principe, l'Égypte a toujours fermement condamné toutes les formes de discrimination raciale et l'apartheid sous tous ses aspects, qui contreviennent aux principes de justice et d'égalité, tels que consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Nous pensons que c'est essentiellement la politique de discrimination raciale qui est à l'origine du cercle vicieux de déclenchement de conflits sanglants et d'intensification des actes de violence non seulement en Afrique australe mais dans toute la région. Cette situation a conduit inévitablement la majorité opprimée à résister à cette politique avec fermeté et de toutes ses forces.

Le désir ardent des anciens gouvernements d'Afrique du Sud de protéger et de maintenir l'apartheid les a conduits à poursuivre des politiques et stratégies agressives. Ils ne se sont pas contentés de perpétrer des actes de répression sauvages à l'intérieur du pays mais ont étendu leur poigne de fer dans toute la région, causant des ravages partout et provoquant l'instabilité politique et l'insécurité dans toute la région, qui s'est ainsi trouvée entraînée dans un tourbillon de violence qui menaçait la paix et la sécurité internationales.

Cependant, nos peuples africains n'ont cédé ni à l'oppression ni à l'agression. La lutte des peuples frères en Afrique du Sud est une longue histoire héroïque qui appartient à la légende, un chapitre inoubliable et des plus glorieux de l'histoire de l'humanité. C'est un exemple d'adhésion aux principes, d'une foi tenace dans la justesse d'une cause, malgré les épreuves, les obstacles et l'absence de l'équilibre des forces.

Certains signes encourageants semblent indiquer que les nouveaux dirigeants de Pretoria veulent introduire des changements, des réformes, comme l'attestent la décision de libérer quelques dirigeants militants et d'octroyer l'autorisation de tenir d'importantes réunions politiques en dépit du maintien de l'état d'urgence en vigueur depuis plus de trois ans. Ces changements positifs apparus sur la scène sud-africaine sont peut-être, pour les peuples frères en lutte et pour la communauté internationale, une lueur d'espoir annonçant la fin de la crise et le rétablissement de la justice. Nous engageons donc les nouveaux dirigeants de Pretoria à adopter une attitude courageuse qui s'inscrira dans les annales de l'histoire, à s'attaquer aux causes mêmes du conflit avec sérieux et dans un esprit décisif et à mettre à profit l'atmosphère internationale favorable pour tenter de

M. Badawi (Egypte)

parvenir à un règlement politique et pacifique qui tienne compte des droits de tous et garantisse un avenir meilleur et des conditions de vie décentes aux générations futures.

Néanmoins, ces réformes sont encore loin de répondre aux revendications légitimes de la majorité opprimée et de la communauté internationale. Elles ne doivent pas rester de simples mesures symboliques ou des palliatifs; elles doivent, plutôt, être un point de départ vers l'élimination totale des politiques d'apartheid et de discrimination raciale, et permettre ainsi à la majorité opprimée de la population d'exercer son droit naturel et légitime de prendre part à tous les aspects de la vie et de contribuer à forger la trame de son propre avenir.

Les nouveaux dirigeants de Pretoria ne doivent pas se contenter de slogans, ni se contenter de l'image positive qui caractérise leur émergence comme une évolution renforçant l'espoir que des solutions radicales seront trouvées aux problèmes devenus chroniques en Afrique australe. Ils doivent travailler sincèrement pour traduire leurs intentions déclarées dans les actes. Ils doivent rapidement prendre des mesures afin de créer l'atmosphère propice au dialogue démocratique avec la majorité, qui se voit depuis trop longtemps dénier ses droits, car la vraie morale ne réside ni dans les déclarations, ni dans les bonnes intentions mais dans les actes.

Nous pensons que les nouveaux dirigeants pourront, s'ils tirent les leçons du passé, saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui, afin que l'Afrique du Sud puisse restaurer sa position internationale et nationale. Tout dépend de la décision courageuse qui, nous l'espérons, sera prise sans plus tarder par Pretoria.

Un dialogue démocratique auquel participeraient toutes les parties sur un pied d'égalité est encore possible; c'est encore la meilleure option à choisir si nous voulons trouver une solution pacifique au conflit racial en Afrique australe. La paix en Afrique du Sud n'est possible que si tous participent à la prise de décision et à l'édification de l'avenir. Pretoria doit prouver à la communauté internationale la véracité de ses intentions à l'égard de la paix. Il doit relâcher les prisonniers politiques et renoncer sans délai à toutes les mesures cruelles prises contre l'opposition pacifique. Ce sont là deux mesures indispensables si l'on veut s'engager sur la voie conduisant à un règlement pacifique du conflit.

M. Badawi (Egypte)

Les principes énoncés dans la Déclaration d'Harare définissent les éléments d'un plan solide pour créer un climat favorable au démarrage d'un dialogue et de négociations sur une nouvelle constitution pour l'Afrique du Sud.

A cet égard, nous tenons à lancer un avertissement aux nouveaux dirigeants de Pretoria : les attermoiements, l'hésitation, les faux-fuyants n'offriront d'autre option que l'intensification de la violence, qui aura, à notre avis, des conséquences extrêmement dangereuses; des destructions et des dommages encore plus importants seront alors le lot commun de toutes les parties. Nous ne sommes pas seuls à le penser. Les amis de Pretoria l'engagent, aujourd'hui plus que jamais auparavant, à procéder à des changements courageux, car ses politiques d'arrogance et d'intransigeance ont eu des effets graves sur la crédibilité de ces amis, qui sont moins à même aujourd'hui de le défendre.

En conclusion, je tiens à rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid et à vous, Monsieur le Président, en votre qualité de président du Comité. Votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session est un hommage rendu à l'Afrique. Je tiens à remercier le Comité des efforts exemplaires qu'il a entrepris et du grand dévouement dont il a fait preuve en s'acquittant de ses lourdes responsabilités dans la lutte contre le racisme. Nous demandons au Comité de poursuivre ses efforts pour renforcer l'engagement qu'a pris la communauté internationale en faveur de la majorité opprimée de l'Afrique du Sud, et de coordonner les efforts internationaux entrepris pour combattre l'apartheid, tout particulièrement au cours de la période cruciale qui s'annonce.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Le récent débat général a reflété un accord quasi unanime quant au fait que les relations politiques internationales traversaient une période de changements positifs importants, marqués par un relâchement de la tension, une réduction des affrontements et l'ouverture d'un processus de dialogue et de coopération. En même temps, cependant, la vaste majorité des délégations ont mis l'accent sur la crise en Afrique australe comme constituant une mise en garde qui témoigne du fait que bon nombre de problèmes brûlants continuent d'exister, auxquels il est indispensable de trouver une solution urgente, si l'on veut pouvoir dire que la communauté internationale est véritablement au seuil d'une nouvelle ère.

Contrairement à tous ces changements qui ont transformé le tableau du monde depuis la création des Nations Unies, l'apartheid continue de persister et représente une menace constante à la sécurité et à la paix internationales. Au nom de la Yougoslavie, en tant qu'Etat membre, et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, je voudrais souligner une fois de plus la position de principe que les non-alignés ont maintenue depuis des dizaines d'années, à savoir que le noeud de la crise en Afrique australe est la politique d'apartheid et de discrimination raciale menée par l'Afrique du Sud et que, naturellement, une solution ne peut passer que par l'élimination totale et inconditionnelle du régime, pour laquelle une participation et une pression déterminées de la communauté internationale tout entière sont requises.

Cette position a été étayée par les événements politiques très dynamiques qui se sont produits dans la région et qui ont marqué la scène internationale au cours de l'année écoulée. Le processus de décolonisation en Namibie est entré dans sa phase finale. Les élections qui commencent aujourd'hui devraient permettre au peuple de Namibie d'exprimer sa volonté en toute liberté et indépendance, et d'élire ses représentants qui jetteront les bases d'un nouvel Etat indépendant et libéreront à jamais le pays de l'asservissement de l'apartheid. De même, des actions importantes ont été lancées et sont maintenant en cours dans le but de supprimer les conséquences tragiques des agressions et des efforts de déstabilisation déployés pendant de longues années par l'Afrique du Sud contre l'Angola et le Mozambique. De toute évidence, un isolement encore plus profond de l'Afrique du Sud et l'aggravation de ses problèmes internes ont joué leur rôle et obligé le régime de Pretoria à battre en retraite.

M. Pejic (Yougoslavie)

Malheureusement, il n'y a pas encore de signe de la part de l'Afrique du Sud elle-même indiquant que le système de l'apartheid, qui à juste titre a été proclamé crime contre l'humanité, pourrait être finalement éliminé. Des changements ont été effectués à la direction de Pretoria, de nombreuses promesses ont été faites et certaines mesures ont été prises, destinées à convaincre l'opinion publique internationale que des changements importants sont imminents. Cependant, jusqu'ici, ces mesures n'ont eu aucune influence importante sur la situation généralement tragique qui règne dans le pays. Les lois d'urgence et l'interdiction des activités des organisations anti-apartheid sont toujours en vigueur, principalement à l'égard de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress. Tous les individus épris de liberté et les groupes progressistes ont continué d'être persécutés et une censure stricte est imposée aux médias. En septembre dernier, une autre élection d'inspiration raciste a eu lieu, afin d'empêcher la vaste majorité de la population d'exercer ses droits. En fin de compte, le régime continue, d'une part, à régner par l'oppression, et d'autre part, il essaie de créer l'impression qu'il est disposé à se lancer dans des transformations véritables de la société.

Ces manoeuvres, cependant, ne sauraient tromper la population opprimée de l'Afrique du Sud, dont la résistance et la lutte pour l'exercice de ses droits légitimes à vivre dans la liberté continuent sans désespérer en dépit de la répression impitoyable du régime. La communauté internationale non plus ne s'est jamais trouvée aux prises avec ce dilemme : pour elle également, la seule possibilité est l'élimination totale de l'apartheid.

Le problème de l'apartheid est l'une des préoccupations prioritaires de l'opinion mondiale progressiste tout entière. Ceci est particulièrement vrai pour les pays non alignés, qui ont été les partisans les plus ardents de l'éradication de l'apartheid sur la scène internationale, en particulier aux Nations Unies. La neuvième Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue récemment a appuyé et a accepté dans sa totalité la Déclaration du Comité ad hoc de l'OUA pour l'Afrique australe sur la question de l'Afrique du Sud, adoptée à Harare en août dernier. Ce document exceptionnellement important pose les principes et les directives régissant l'ouverture d'un processus de négociations entre les représentants de la population majoritaire et le régime de Pretoria. En effet, une plate-forme d'ensemble a été mise en place pour trouver une solution politique qui

M. Pejic (Yougoslavie)

permettrait à l'Afrique du Sud de devenir un Etat démocratique uni, où toutes les couches de la population bénéficieraient de droits civils et politiques égaux, indépendamment de la couleur de leur peau et de leur race.

Les mouvements de libération de l'Afrique du Sud, l'Afrique tout entière et le Mouvement des pays non alignés ont offert cette base constructive pour la solution de cette crise de longue date. Le régime de Pretoria doit maintenant réagir en prenant des mesures concrètes et donner des preuves évidentes de sa volonté de faire face au conflit interne profond qui a bouleversé la trame même de la société sud-africaine. La Déclaration définit les mesures précises que le régime de Pretoria doit prendre immédiatement. En premier lieu et surtout, il doit relâcher inconditionnellement tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, emprisonné depuis des dizaines d'années maintenant, et lever les restrictions qui pèsent sur leurs activités futures; il doit lever également l'interdiction frappant les activités de toutes les organisations anti-apartheid, notamment les mouvements de libération; il doit retirer toutes les troupes des townships et suspendre tous les procès et exécutions politiques.

Ce n'est que sur cette base qu'il sera possible de créer les conditions propices à l'ouverture d'un processus politique destiné à supprimer le lourd héritage de l'apartheid. Cependant, tant que le régime de Pretoria n'aura pas entamé ces négociations, la communauté internationale devra continuer à exercer des pressions sur le régime et donner suite à toutes les mesures qui s'imposent afin de l'isoler encore davantage, y compris l'application de sanctions globales obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'expérience a montré que c'est la seule façon d'obliger l'Afrique du Sud à abandonner sa politique intransigeante de violence et de répression.

Cette action entamée par les pays africains et tous les autres pays non alignés est, à notre avis, la seule façon constructive d'assurer une solution pacifique, durable et globale de la crise dans cette région et d'ouvrir le processus de l'intégration de l'Afrique du Sud dans la communauté mondiale des peuples. Toutefois, afin d'assurer une telle solution, un appui universel est indispensable.

La responsabilité et les obligations des Nations Unies dans ce domaine sont exceptionnelles. L'Organisation mondiale a jusqu'ici apporté une contribution considérable aux efforts généraux visant à l'élimination de l'apartheid. De

M. Pejic (Yougoslavie)

nombreuses résolutions et déclarations ont été adoptées sous ses auspices et plusieurs conventions internationales pour lutter contre la discrimination raciale ont été conclues. Il faut en remercier tout particulièrement le Comité spécial contre l'apartheid qui a été à l'avant-scène de ces activités. A l'heure actuelle, cependant, un nouvel élan et des efforts complémentaires sont requis pour appuyer la lutte légitime du peuple d'Afrique du Sud en faveur de la création d'une société démocratique dans une Afrique du Sud unie. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid aura lieu d'ici un mois. Elle fournira l'occasion d'ouvrir une vaste campagne internationale pour l'éradication définitive du système odieux de l'apartheid. Le programme des pays non alignés, à Harare et à Belgrade, est une bonne base pour parvenir à cet objectif.

Les pays non alignés, y compris la Yougoslavie, continueront à apporter appui et assistance matérielle et politique altruiste aux victimes du système inhumain de l'apartheid en Afrique australe. Le mécanisme créé à cette fin dans le cadre de l'AFRICA Fund continue de fonctionner et a été en général soutenu.

Le système de l'apartheid en Afrique du Sud est un vestige des pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Les idéaux sur lesquels repose l'Organisation internationale, selon lesquels tous les peuples, indépendamment de leur race et de la couleur de leur peau, ont le droit de décider de leur destin et de construire une société humaine dans laquelle ils bénéficieront de droits égaux à vivre dans la dignité, la liberté et la paix, nous obligent à agir de façon urgente. Les Nations Unies et la communauté internationale tout entière doivent par conséquent exercer des pressions décisives pour éliminer l'apartheid à jamais de la surface de la terre.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Les peuples du monde entier sont encouragés de constater qu'en dépit des difficultés et des contradictions qui subsistent, le processus de l'évolution positive des relations internationales se poursuit. Cette évolution est propice au renforcement de la sécurité internationale du fait qu'elle permet de progresser dans le domaine du désarmement et qu'elle favorise le passage de l'humanité à une nouvelle étape de développement dans des conditions de paix et de coopération. Dans ce contexte, le règlement pacifique des conflits régionaux revêt une grande importance. La République démocratique allemande est convaincue qu'avec de la bonne volonté, la volonté de compromis et le respect des intérêts de toutes les parties aux conflits, des solutions judicieuses peuvent être trouvées même à des problèmes complexes.

La République démocratique allemande n'a cessé de préconiser que les conflits soient réglés par des moyens exclusivement pacifiques. Elle est également de cet avis en ce qui concerne les problèmes de l'Afrique australe. Elle suit attentivement les démarches et les initiatives entreprises pour résoudre ces problèmes et, chaque fois qu'elle le peut, elle appuie activement ce type d'action. Cela s'applique également au règlement du conflit en Afrique du Sud-Ouest, règlement organisé sous les auspices des Nations Unies.

La République démocratique allemande a réaffirmé sa position à maintes reprises et a pris des mesures pratiques à l'appui du processus d'indépendance de la Namibie par la mise en oeuvre systématique de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. C'est ainsi que mon pays contribue au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) par la fourniture d'un contingent d'instructeurs de police et d'un groupe de surveillants des élections. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande sont certains que l'indépendance de la Namibie profitera aux peuples de la région en leur permettant de se développer dans des conditions de paix, de sécurité et d'égalité souveraine. L'application intégrale du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie renforcera également la confiance entre les peuples et les Etats de la région et complétera les efforts déployés dans la recherche d'un règlement politique aux autres conflits dans la région, ou du moins améliorera les conditions nécessaires à l'adoption des premières mesures en vue de leur règlement.

Cela vaut particulièrement de l'élimination de l'apartheid. L'évolution de la situation autour de l'Afrique du Sud n'est pas la seule à susciter de nouveaux

M. Zachmann (RDA)

espoirs, lesquels sont nourris en premier lieu par le dynamisme croissant des événements en Afrique du Sud même et l'efficacité grandissante du mouvement anti-apartheid, mené par l'African National Congress (ANC). En République démocratique allemande, le public en général a été extrêmement satisfait d'apprendre que, sous la pression d'efforts mondiaux persistants, Walter Sisulu et d'autres représentants principaux du mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud avaient finalement été remis en liberté. Cela est en vérité une victoire pour la justice. C'est aussi la preuve de ce que la solidarité internationale est réellement capable de faire. Le nouveau Gouvernement de l'Afrique du Sud ne devrait pas s'en tenir à cette première mesure, si louable soit-elle. Il doit finir par accéder à la requête du monde entier demandant la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques; en conséquence, il ne devrait plus exécuter de sentences de mort.

Si l'on ne renonce pas à l'apartheid en Afrique du Sud, ce pays, pointe australe du continent africain, n'aura aucun avenir, en dépit de l'abondance de ses richesses naturelles. L'apartheid ne peut être réformé; il doit être éliminé. C'est l'opinion communément partagée par l'opinion publique internationale, laquelle commence à gagner de plus en plus de terrain même en Afrique du Sud. Ceux qui, dans ce pays, sont investis de l'autorité gouvernementale ne sauraient nier ce fait plus longtemps et doivent agir en conséquence. Les dirigeants sud-africains ne peuvent plus se refuser à des négociations avec l'opposition populaire. L'appel à ces négociations ne peut plus rester sans réponse. La création d'un climat propice à un dialogue constructif s'avère par conséquent aussi urgente que nécessaire. Cela sous-entend les mesures suivantes : la levée de l'état d'urgence; la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques et de ceux qui sont détenus illégalement; la levée de l'interdit frappant les organisations politiques opposées à l'apartheid; le retrait des troupes des cités noires; et la cessation de tous les procès institués pour des raisons politiques ainsi que la suppression de la peine capitale en ce qui concerne les prisonniers politiques.

L'apartheid contraste de plus en plus nettement avec l'évolution positive qui se produit partout dans le monde. Ce système est générateur de tension et de violence dans la région et son existence gêne de plus en plus les relations internationales. Une étude effectuée récemment par la Commission économique pour l'Afrique révèle qu'au cours des neuf dernières années, l'agression militaire et la

M. Zachmann (RDA)

politique de déstabilisation menées par l'Afrique du Sud ont provoqué la mort de 1,5 million de personnes dans les Etats de première ligne. Les pertes matérielles se chiffrent à 60 milliards de dollars. Six millions de personnes ont été arrachées à leurs foyers.

Ce dont les peuples de l'Afrique australe ont le plus besoin à présent, c'est de paix. Ils ont le droit de faire progresser le développement de leurs pays dans leur propre intérêt. La paix exige l'existence de conditions dignes des êtres humains vivant dans ces pays ainsi que de relations stables avec le monde extérieur, marquées par le bon voisinage et la coopération. Mais cela ne pourra se faire si la politique d'apartheid, que le monde progressiste considère comme un crime contre l'humanité, perdure.

Ce sont là de puissantes raisons qui devraient nous inciter à poursuivre résolument la lutte contre le racisme institutionnalisé en Afrique du Sud. Mais les forces qui tiennent à perpétuer l'apartheid continuent d'être très puissantes et influentes et de recevoir aide et appui de l'extérieur. Qu'il me soit permis de rappeler ici la collusion, notamment dans les domaines économique et militaire, qui, contre la volonté de la majorité des Etats et des peuples comme de l'opinion publique internationale, se poursuit sans relâche. C'est précisément cette collaboration qui prolonge indûment la route conduisant à la démocratie et au respect sans restrictions des droits de l'homme en Afrique du Sud. C'est pourquoi l'appui à la lutte poursuivie avec abnégation par le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans la quête de ses droits légitimes revêt une grande priorité. Nous souscrivons sans réserve au point de vue exprimé dans la Déclaration de Belgrade des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du Mouvement des pays non alignés, adoptée à leur neuvième Conférence, à savoir qu'il faut :

"accroître, élargir, intensifier et resserrer les sanctions visant à isoler ce régime d'apartheid abhorré et à éradiquer le système d'apartheid."

(A/44/551, annexe, par. 13)

Il importe particulièrement que les Nations Unies encouragent les mesures propices à l'établissement du cadre nécessaire à l'élimination de l'apartheid. Les Nations Unies peuvent également contribuer à engager, à l'intérieur même du pays, le dialogue nécessaire et l'appuyer. Nous sommes certains que, tôt ou tard, la paix, la sécurité, la stabilité et une coopération fructueuse deviendront une réalité irrévocable en Afrique australe également.

M. Zachmann (RDA)

Dans cet esprit, la République démocratique allemande continuera de contribuer activement au travail important effectué par le Comité spécial contre l'apartheid, inspiré, Monsieur le Président, par votre sagesse et par votre vaste expérience de diplomate, et coopérera par la suite avec le Centre contre l'apartheid, sous la direction compétente du Secrétaire général adjoint, M. Mousouris.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :  
L'Assemblée générale examine le point relatif à l'apartheid au moment où les yeux du monde se tournent vers la Namibie alors que celle-ci achève la dernière étape de sa longue lutte pour la liberté et l'indépendance. En effet, après une lutte de plusieurs décennies contre l'occupation raciste de son pays et après de grands sacrifices, le peuple militant de la Namibie est à même de libérer son pays, d'exercer librement son droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance. Il ne fait pas de doute que l'indépendance du peuple namibien renforcera la juste lutte de leurs frères d'Afrique du Sud contre l'odieux régime d'apartheid, une lutte qui s'est acquis l'appui du monde entier, comme on peut s'en rendre compte dans les nombreuses résolutions des Nations Unies condamnant l'apartheid et le racisme et reconnaissant le droit du peuple sud-africain à la liberté et à l'indépendance. Comme l'Assemblée générale l'a affirmé à plusieurs reprises, la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud est non seulement une violation grossière des buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques internationaux, mais aussi un crime contre l'humanité.

Conformément à sa position de principe que l'apartheid constitue le fléau le plus odieux qui ait jamais affligé l'humanité, la Syrie réaffirme son appui inébranlable à toutes les mesures susceptibles de contribuer à la libération de tous les peuples victimes de ce fléau. Nous réaffirons notre pleine solidarité avec le peuple sud-africain dans sa lutte contre l'apartheid car nous avons foi dans la lutte commune des Arabes et des Africains contre un ennemi commun. De même que nos frères d'Afrique souffrent sous le régime de minorité raciste blanc en Afrique du Sud, de même notre peuple arabe dans les territoires arabes occupés chancelle sous le joug du régime d'apartheid du sionisme raciste dans la Palestine occupée et dans les autres territoires arabes occupés. Pour leur part, à leur neuvième Conférence, les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont vigoureusement dénoncé la coopération croissante entre les régimes

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

racistes d'Afrique du Sud et de Palestine occupée. A cette conférence, ils ont noté la grande similarité qui existe entre les mesures répressives telles que la politique de la "main de fer" et du "droit de poursuite" pratiquée contre les peuples d'Afrique du Sud et des Etats de première ligne, de Palestine, du Liban du Sud et les autres territoires arabes occupés. Ils ont demandé à tous les Etats de s'abstenir de toute coopération nucléaire avec les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv en raison de la menace que représenterait une telle coopération pour la paix et la sécurité internationales.

Rappelant les résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui réaffirment sa condamnation de la coopération continue entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine des armes nucléaires et des systèmes de vecteurs, les participants à la Conférence ont évoqué les graves incidences d'une telle coopération sur la paix et la sécurité internationales.

A ce sujet, selon le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, les missiles balistiques représentent la menace la plus grave que fait peser la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. En effet, l'Afrique du Sud a essayé avec succès une version modifiée du missile israélien Jericho II, qui peut être utilisé pour lancer des ogives nucléaires dans un rayon de 1 000 kilomètres. De plus, Pretoria, grâce à sa coopération avec Israël, est à même de lancer des satellites en orbite basse. Les organes de presse ont récemment rapporté le scandale de la coopération nucléaire entre les deux régimes. C'est ainsi que le 25 octobre 1989, NBC a révélé que le régime raciste en Palestine occupée aide Pretoria à fabriquer un missile nucléaire de longue portée en échange de fournitures d'uranium enrichi, permettant à Israël de fabriquer des ogives nucléaires. Ce sont là des informations que ni Pretoria ni Tel-Aviv ne peuvent plus nier en dépit de leur recours à toutes sortes d'allégations et contre-vérités pour cacher la véritable nature du danger que représente une telle coopération pour la paix et la sécurité, non seulement des pays arabes et des pays africains mais également du monde entier.

Dans son rapport, le Comité spécial contre l'apartheid conclut que les nombreuses violations rapportées de l'embargo obligatoire ont permis à Pretoria de continuer à fabriquer des armes et à accroître ses exportations d'armes par l'intermédiaire d'Etats tiers. A ce sujet, grâce à la coopération continue d'Israël, l'Afrique du Sud a maintenant la technologie nécessaire pour parvenir à la capacité de mise au point de systèmes de vecteurs. Les régimes d'apartheid de

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Tel-Aviv et de Pretoria ne renonceront pas volontairement à leurs politiques et pratiques racistes; ils devront y être forcés. C'est pourquoi une action efficace est nécessaire.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Il faut absolument, pour alléger les souffrances des populations d'Afrique du Sud et des territoires arabes occupés, imposer des sanctions obligatoires et globales sur ces deux régimes, conformément au Chapitre VII de la Charte. Au paragraphe 4 de sa résolution 43/50 C, l'Assemblée générale réaffirme :

"que l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constituerait le moyen le plus approprié, le plus efficace et le plus pacifique de mettre fin à l'apartheid et de remplir les responsabilités qu'impose à l'Organisation des Nations Unies le maintien de la paix et de la sécurité internationales, actuellement menacées et violées par le régime d'apartheid."

A cet égard, nous faisons nôtres les efforts de l'Organisation de l'unité africaine visant la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité pour examiner les mesures d'intimidation adoptées par l'Afrique du Sud ainsi que la politique de terrorisme d'Etat pratiquée par ce régime en Afrique du Sud, et dans toute la région, et pour convenir des mesures à adopter, dont des sanctions globales et obligatoires, contre le régime de l'apartheid.

Bien que le Conseil de sécurité, pour des raisons bien connues, ne soit pas parvenu à adopter ces sanctions obligatoires en raison de la politique de certains Etats, la plupart des Etats Membres sont convenus d'adopter, sur une base volontaire, des mesures contre l'Afrique du Sud.

J'aimerais dans ce contexte dire que mon pays, qui lutte contre le sionisme et le racisme dans notre partie de la région arabe, a toujours été à l'avant-garde des Etats qui appuient le combat du peuple sud-africain contre le régime raciste et oppressif. De même, nous n'avons jamais manqué d'appuyer les résolutions adoptées par la communauté internationale pour imposer un boycottage contre ce régime et couper toutes relations avec lui.

Nous condamnons avec force la politique d'apartheid menée par Pretoria. C'est la pire forme de discrimination raciale. De même, nous sommes contre la politique de déstabilisation que Pretoria pratique à l'encontre des Etats africains pour perpétuer sa politique et pour assurer sa survie.

La Syrie souscrit pleinement à la résolution 43/50 de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1988, relative à la convocation d'une session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à libérer le peuple d'Afrique du Sud de la persécution raciale et à créer un Etat démocratique et non racial en Afrique du Sud est un devoir pour l'humanité en même temps qu'un impératif pour que les deux peuples - le peuple sud-africain et le peuple palestinien - recouvrent leur dignité humaine et l'intégralité de leurs droits.

La séance est levée à 11 h 55.

